

Mis en place par la loi programme du 23 décembre 1985 sur l'enseignement technologique et professionnel, dans un but d'élévation du niveau d'éducation, le bac professionnel a connu une forte expansion : en 2017 les bacheliers professionnels représentent un bachelier sur trois et leur nombre approche les 200 000. L'augmentation générale du taux de bacheliers en France repose principalement sur l'essor de la voie professionnelle ; le bac pro est aujourd'hui le deuxième baccalauréat de France.

Malgré ce succès, l'enseignement professionnel concentre toujours les CSP les plus défavorisées, on y compte à peine plus de 10% d'enfants de cadres.

A l'origine, c'est à l'emploi que le bac professionnel conduisait en priorité mais une nouvelle ambition ministérielle déclinée en 2005, à savoir « conduire 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur », change la donne. En 2009 le ministre de l'éducation nationale Xavier Darcos réduit à 3 ans le cursus du bac professionnel et affirme sa double finalité : parallèlement à la vocation professionnelle, la poursuite d'études en BTS est encouragée. La parité entre les baccalauréats généraux, technologiques et professionnels est clairement affirmée : trois voies d'égale dignité...

Le baccalauréat professionnel permet dorénavant la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur mais pour quels vrais choix d'orientation ?

Les élèves souhaitent très majoritairement aller en STS, y compris en alternance pour 1/3 d'entre eux. Le suivi du panel des bacheliers de 2014 (*Note d'information ESR, 17.01*) révèle que les taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur diffèrent selon le type de baccalauréat d'origine : il s'élève à 48% pour les bacheliers professionnels. Il était à 17% en 2000.

Face à cet essor rapide, l'enseignement supérieur doit s'organiser : le chiffre de bacheliers pro explose mais pas les capacités d'accueil. Qui plus est, la sélection sévère à l'entrée en STS continue à favoriser les bacheliers technologiques, eux-mêmes poussés par la concurrence inégale des bacheliers généraux à l'entrée en DUT. Par un effet domino, les filières recherchées et sélectives deviennent difficilement accessibles aux bacheliers professionnels.

Malgré une politique volontariste d'accueil des bacheliers professionnels dans les sections de techniciens supérieurs (variable selon les académies) qui préconise depuis 2013

des quotas académiques, on trouve toujours davantage de bacheliers technologiques dans ces filières.

A la rentrée 2017, on constate une hausse de 2 points de la part de des bacheliers pro en 1^{ère} année de STS (30%) mais c'est encore insuffisant. En 2017 plus de 70 000 bacheliers pro ont sollicité une place en BTS, 37 000 en ont obtenu une.

Les élèves n'ont d'autre issue que l'inscription à l'université où leur taux de réussite en licence avoisine les 3%. L'accès démocratisé aux études supérieures et l'élévation du niveau de qualification n'ont pas encore de sens pour nombre de ces jeunes.

Face à ce constat, des solutions ont été envisagées afin d'améliorer l'accueil et l'accompagnement de ces bacheliers : une liaison bac pro/BTS renforcée, une 1^{ère} année universitaire en 2 ans et, parallèlement au développement des quotas, une augmentation des capacités d'accueil en BTS. Le gouvernement Hollande avait ainsi prévu 2 000 créations par an jusqu'en 2021.

Aujourd'hui, la continuité de cette politique volontariste n'est pas confirmée et la récente mise en place de Parcoursup risque de décourager nombre de bacheliers professionnels.

Si aucune mesure n'est prise pour les accueillir dans le supérieur, ils seront les grands perdants de la nouvelle procédure d'admission qui prévoit que les candidats répondent à des attendus (prérequis) dans les filières universitaires. Il y a fort à parier qu'ils seront majoritairement placés sur liste d'attente et/ou en catégorie « Oui si ». Or, les moyens engagés à l'heure actuelle ne permettent pas à toutes les universités d'organiser des parcours d'accompagnement, en particulier pour les jeunes avec une réponse « Oui si ».

Au final, les bacheliers professionnels bénéficient bien de quotas à l'entrée en STS mais ils ne sont pas pour autant prioritaires, et leur accès à l'université est sérieusement compromis sans que les formations de remise à niveau soient mises en place.

Dans ces conditions, comment leur garantir le droit à la poursuite d'études ?

L'objectif de 60% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur à l'horizon 2025, fixé par François Hollande, ne semble plus vraiment d'actualité et ce sont encore les élèves les plus défavorisés qui en sont les victimes.